

## Chapitre 4 : Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?

### Programme :

- Connaître les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques depuis le début du XXe siècle et comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif.
- Savoir interpréter les principaux outils de mesure des inégalités, statique (rapport inter-quantiles, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%) et dynamique (corrélation de revenu parents-enfants).
- Comprendre que les différentes formes d'égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libéralisme, l'égalitarisme libéral, l'égalitarisme strict).
- Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).

### Notions :

égalité des droits / des chances / des situations, utilitarisme / libéralisme / égalitarisme libéral / égalitarisme strict, redistribution, fiscalité, impôts forfaitaires / proportionnels / progressifs, niches fiscales, évasion fiscale, prélèvements obligatoires, cotisations sociales, protection sociale, Etat-gendarme / Etat-Providence, risque social, protection sociale, prestations sociales, assurance / assistance, services collectifs, discriminations, discrimination positive, déficit public / dette publique, consentement à l'impôt, désincitations.

**Savoirs-faire :** rapport inter-quantiles, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%, corrélation de revenu parents-enfants.

### Exemples de sujets possibles au bac :

Dissertation :

Faut-il réduire les inégalités ?

La recherche de la justice sociale nécessite-t-elle une action de l'Etat pour réduire les inégalités ?

Pourquoi l'action des pouvoirs en matière de justice sociale fait-elle l'objet de débats ?

L'action des pouvoirs en matière de justice sociale est-elle efficace ?

L'action de l'Etat est-elle efficace pour réduire les inégalités ?

Épreuve composée (Mobilisations des connaissances et / ou raisonnement sur dossier documentaire) :

Décrivez les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques depuis le début du XXe siècle.

Montrez que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif. Distinguez les différentes formes d'égalité.

Montrez que les différentes formes d'égalité permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale.

Présentez deux/trois/quatre conceptions de la justice sociale en montrant en quoi elles sont différentes.

Présentez les différents moyen d'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale.

Montrez que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale s'exerce sous contrainte de financement

Montrez que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale fait l'objet de débats en termes d'efficacité, de légitimité et de risque d'effets pervers.

## I/ La mesure des inégalités et leur évolution

### **A/ Comment mesurer les inégalités ?**

TD Quels outils pour mesurer les inégalités ?

### **B/ Comment ont évolué les inégalités depuis le début du XXe siècle ?**

Document 1 : doc. 2 p. 320

Q1 : Faites une phrase permettant de comprendre le sens des données pour l'année 1900.

Q2 : Décrivez l'évolution des inégalités de patrimoine en France depuis le début du 20e siècle.

### **C/ Des inégalités multiformes et cumulatives**

Document 2 : doc. 4 p. 317

Q : Montrez que les inégalités face à la santé sont cumulatives.

## II/ La justice sociale : quelles conceptions ?

### **A/ L'égalité de quoi ?**

Document 3 :

#### **Qu'est-ce que l'égalité ?**

En pratique, personne ne revendique l'égalité. Personne n'ose réclamer l'égalité des niveaux de vie, d'éducation, de loisirs, etc. [...] Nos sociétés ne recherchent pas l'égalité tout court mais l'égalité « juste » (que certains appellent « des chances ») et ne combattent pas l'inégalité mais l'inégalité « injuste ».

Pourquoi ? [...] Les ressources demeurent limitées et il faut bien les répartir. En attendant d'atteindre l'abondance, nos sociétés admettent les inégalités et qu'il est « juste » de partager la richesse en fonction des « efforts », du « travail » ou du « mérite ». Si ce n'était pas le cas, il y aurait des grandes chances pour que l'on se heurte au problème de la production des richesses, chacun ayant intérêt à laisser l'autre travailler à sa place. [...]

A partir de là, le débat sur l'égalité est infini : celui qui estime que les inégalités ne mesurent que des efforts personnels et que le partage est fait de façon équitable n'est pas choqué des écarts qui existent. Au fond, le jugement porté sur leur niveau ne peut qu'être établi à partir de principes moraux, qui font qu'il paraît « injuste » à tous (ou presque) qu'un grand patron touche en un an ce qu'un smicard reçoit en plusieurs siècles.

Louis Maurin, « Pourquoi accepte-t-on les inégalités ? », *Observatoire des inégalités*, 2003

Document 4 : doc. 1 p. 322

Document 5 : doc. 2 p. 322

Document 6 : doc. 3 p. 323

Questions sur les documents 3 à 6 :

Q1 : A partir des informations contenues dans ces documents, proposez une définition et un exemple pour chacune des trois formes d'égalité.

Formes d'égalité	Définition	Exemple
Egalité des droits		
Egalité des chances		
Egalité des situations		

Q2 : Pourquoi ne peut-il pas y avoir d'égalité totale des niveaux de vie et pourquoi n'est-ce pas souhaitable ?

### **B/ La justice sociale selon l'utilitarisme**

Document 7 :

**L'utilitarisme, où « la recherche du plus grand bonheur du plus grand nombre »  
comme principe de justice**

L'utilitarisme cherche à guider nos actions, tant individuelles que collectives, en articulant avec rigueur une idée simple et attractive : une société juste est une société heureuse. Se voulant très scientifique, l'approche utilitariste est parfois qualifiée d'« hédoniste », étant donné son souci de découvrir et de choisir l'option réduisant les souffrances et accroissant le bonheur des membres de la société. Plus précisément, elle présuppose qu'il est possible de faire correspondre à chaque individu un niveau d'utilité – ou un niveau de bonheur – pour toute option envisageable, puis d'additionner les niveaux d'utilité atteints par chacun afin de découvrir l'option à laquelle correspond la somme la plus élevée d'utilités. Il s'agit donc d'une façon systématique et cohérente d'évaluer les états sociaux en cherchant celui où l'utilité globale est maximale. [...] Cette approche présente deux attraits majeurs : elle accorde une égale importance au bonheur de chaque individu dans le calcul de la somme des utilités ; et les règles morales n'ont de sens que si elles ont un impact positif sur le niveau de bonheur. Elle comporte toutefois plusieurs limites éthiques importantes. D'abord, l'objectif utilitariste de maximisation de l'utilité collective ne tient pas compte de la répartition des utilités individuelles. Autrement dit, « le gain le plus infime de la somme totale des utilités serait supposé l'emporter sur les inégalités de répartition les plus criantes ».

M. Gilardone, « 3 enfants, 1 flûte : le choix des principes de justice chez Amartya Sen »,  
*L'économie politique*, juillet 2019.

Q1 : Qu'est-ce que l'utilitarisme ?

Q2 : Expliquez le passage souligné.

### **C/ La justice sociale selon le libéralisme**

Document 8 : doc. 2 p. 324

Q1 : Qu'est-ce que le libéralisme ?

Q2 : Pourquoi Hayek récuse-t-il le terme de justice sociale ?

Q3 : L'Etat doit-il intervenir pour réduire les inégalités de situation selon Hayek ?

### **D/ La justice sociale selon l'égalitarisme libéral**

Document 9 : doc. 3 p. 325

Q1 : Qu'est-ce que l'égalitarisme libéral ?

Q2 : A quelles conditions une société est-elle juste selon Rawls ?

### **E/ La justice sociale selon l'égalitarisme strict**

Document 10 : doc. 4 p. 325

Q : Qu'est-ce que l'égalitarisme strict et quelle est la différence avec les autres conceptions de la justice sociale ?

Exercice d'application : Indiquez si les différentes égalités mentionnées en colonne sont un objectif à atteindre. Justifiez votre réponse.

	<b>Utilitarisme</b>	<b>Libertarisme</b>	<b>Egalitarisme strict</b>	<b>Egalitarisme libéral</b>
<b>Egalité des droits</b>				
<b>Egalité des chances</b>				
<b>Egalité des situations</b>				

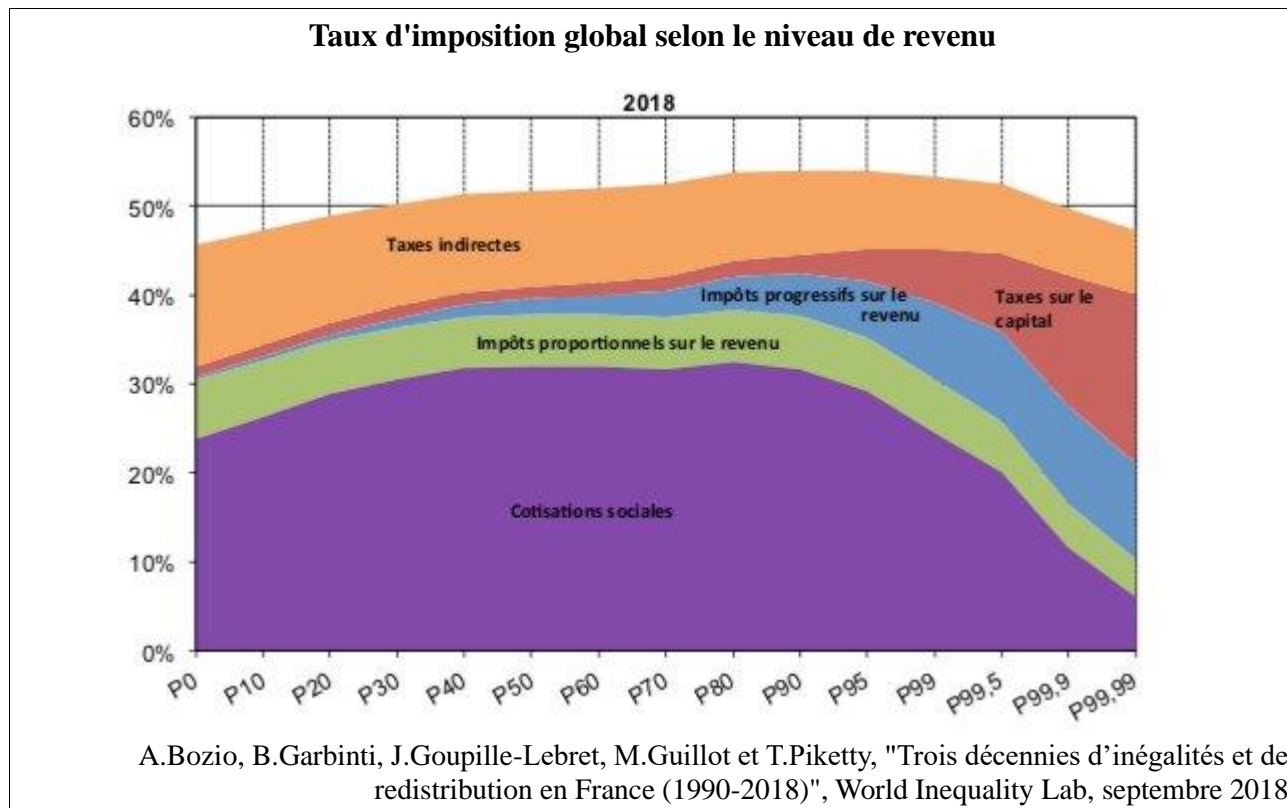
### **III/ Quels sont les moyens d'action de l'Etat pour contribuer à la justice sociale ?**

#### **A/ La fiscalité**

Document 11 : doc. 1 p. 326

Q : Distinguez les impôts forfaitaires, proportionnels et progressifs en montrant les effets que ces différents impôts ont sur les inégalités de situation.

Document 12 :



Q : Comparez l'imposition des très riches et des classes moyennes : le système fiscal français est-il redistributif ?

Document 13 :

**La politique d'Emmanuel Macron a fait « nettement » augmenter les inégalités**

On s'en doutait, l'Insee vient de le confirmer : la politique fiscale d'Emmanuel Macron a creusé les inégalités. Deux études, qui viennent d'être publiées, en attestent.

Comme chaque année à cette période, la première fait le point sur l'évolution des principaux indicateurs d'inégalités particulièrement attendu cette fois-ci, car il concerne l'année 2018 et permet donc d'appréhender les effets des premières réformes mises en œuvre par Emmanuel Macron. Le titre de cette publication est d'ailleurs explicite : « En 2018, les inégalités de niveaux de vie augmentent ». Elles s'accroissent même « nettement » apprend-on un peu plus loin dans la publication. [...]

La deuxième étude, publiée mardi 8 septembre, se penche plus précisément sur l'impact des réformes de 2018 de la fiscalité du capital. C'est-à-dire la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et son remplacement par un impôt sur la fortune immobilière (IFI), ainsi que la mise en place d'une *flat tax* sur les revenus du capital, également appelée prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 %. Là aussi, la conclusion, fondée toutefois sur une modélisation et non sur des constats statistiques, est sans appel : les grands gagnants sont les 5 % des Français les plus riches, qui voient leur niveau de vie annuel augmenter de plus de 1 000 euros.

Laurent Jeanneau, "La politique d'Emmanuel Macron a fait « nettement » augmenter les inégalités", *Alternatives Economiques*, 10 Septembre 2020

Q : Montrez que la politique fiscale a des effets sur les inégalités de situation.

**B/ La protection sociale**

Document 14 :

**L'invention de l'Etat-providence**

Dans son acception la plus large, la notion [...] d'Etat-providence se définit par opposition à celle d'Etat-gendarme : elle désigne alors l'Etat interventionniste dans la sphère économique et sociale par

rapport à l'état "neutre", cher aux libéraux, qui limite son activité aux fonctions régaliennes traditionnelles : défense nationale, justice, police et ordre public, diplomatie. De fait, il s'agit de deux modèles [...] d'action de l'Etat introuvables dans la réalité historique sous une forme pure, puisque même les libéraux les plus stricts admettent, par exemple, le privilège de l'Etat dans le domaine monétaire, ce qui constitue déjà une entorse à la distinction initiale. [...]

Historiquement, la notion est apparue dans la seconde moitié du XIXe siècle. [...] Au début, l'usage en est surtout fait par les libéraux d'une manière péjorative pour critiquer la prétention de l'Etat à se substituer à la Divine Providence ou à l'ordre naturel.

Dans la société libérale du XIXe siècle, la croyance à la régulation par le marché et les prix (la main invisible d'Adam Smith), les principes de la propriété privée et de la liberté contractuelle, [...] s'opposent à toute intervention de l'Etat dans le domaine économique et social. [...]

Pour F. Ewald, c'est la loi de 1898 sur les accidents du travail qui marque une rupture, par le passage d'une problématique de la responsabilité à une problématique de la solidarité. Dès lors que l'accident est régulier et statistiquement prévisible avec le développement de l'industrialisation, il devient le résultat d'une activité collective et ne peut plus seulement être imputé à la maladresse d'un ouvrier. Il est perçu comme un risque et manifeste un rapport social de solidarité. En d'autres termes, le risque apparaît comme un phénomène objectif qui permet de structurer la vie collective. Si les dommages sont individuels, les risques sont collectifs et la société doit en répartir la charge.

A. Michel, « Etat-providence », *Cahiers Français* n°279, janvier 1997

Q1 : Pourquoi les accidents du travail ont-ils été considérés comme devant être couverts par l'Etat ?

Q2 : Quelle est la différence entre l'Etat-gendarme et l'Etat-providence ?

#### Document 15 :

##### **Deux logiques de protection sociale : assurance et assistance**

Il existe deux logiques complémentaires dans le système de protection sociale français qui est fondé sur le principe de solidarité : l'assurance et l'assistance. Elles sont toutes deux fondées sur des contributions obligatoires : cotisations sociales ou impôts.

L'assurance (sécurité sociale) est fondée sur une logique contributive (financement par cotisations professionnelles). Elle permet de garantir aux travailleurs lors de leur cessation d'activité des revenus en relation avec leurs revenus antérieurs. Il s'agit par conséquent de couvrir les assurés contre un certain nombre de risques sociaux (la maladie, le chômage, la vieillesse, les difficultés à subvenir aux besoins d'une famille nombreuse). Par exemple, c'est la cotisation auprès de la caisse de l'assurance chômage qui permet à l'assuré de bénéficier d'un système d'allocations suite à la perte d'un emploi. [...]

L'assistance (ou aide sociale) offre une protection minimale aux individus dans le besoin sans contrepartie de leur part (financement par l'impôt). Elle recouvre un ensemble de prestations affectées à des besoins et à des groupes particuliers : aide aux personnes âgées, aide médicale aux personnes sans ressources, aide aux handicapés, aide à l'enfance. [...]

Dans la pratique, la logique d'assistance et la logique d'assurance sont souvent combinées.

A. Beitone et alii., *Sciences sociales*, Sirey, Collection « Aide-mémoire », 2007.

Q1 : Comment distinguer assurance et assistance ? Donnez des exemples de prestations sociales pour chaque cas.

Q2 : Quelles sont les différences entre les impôts et les cotisations sociales ?

#### **C/ Les services collectifs**

#### Document 16 :

##### **Les services collectifs contribuent-ils à la justice sociale ?**

Pour apprécier la justice d'un système fiscal, on devrait tenir compte de la forme des dépenses. [...] Apprécier l'aspect redistributif global de la dépense publique est un casse-tête. C'est évident pour l'ensemble des prestations dites sous conditions de ressources : minima sociaux, allocations logements, etc., qui profitent aux plus démunis. Mais pour le reste, comment statuer ? A qui profite l'action de la police ou de la défense nationale ? L'éducation gratuite rend son accès possible aux

plus démunis, mais le financement de l'enseignement supérieur bénéficie en masse aux catégories les plus favorisées... Quant au financement de la santé, il profite surtout aux plus âgés, dont les dépenses sont plus élevées.

Louis Maurin, Observatoire des inégalités, novembre 2012

Document 17 : doc. 3 p. 329

*Questions sur les documents 16 et 17 :*

Q1 : Qu'est-ce qu'un service collectif ?

Q2 : En quoi les services collectifs participent-ils à la justice sociale ?

Q3 : Pourquoi certains services collectifs peuvent-ils renforcer les inégalités plutôt que les réduire ?

#### **D/ Les mesures de lutte contre les discriminations**

Document 18 : doc. 1 p. 330

Q1: Qu'est-ce qu'une discrimination ?

Q2 : Pourquoi l'Etat cherche-t-il à lutter contre les discriminations ?

Document 19 :

#### **Les discriminations sur le marché du travail**

La 10e édition du *Baromètre de la perception des discriminations* réalisé en France en 2016 par le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail confirme que le ressenti des discriminations est élevé en France : 40 % des personnes interrogées déclarent avoir fait l'objet de discriminations liées au sexe, à l'âge, à l'origine, à la couleur de peau, à la religion, à l'état de santé, au handicap ou à la maternité au cours des cinq années précédant l'enquête. Cette enquête montre par ailleurs que ce ressenti des discriminations se concentre dans le champ de l'accès à l'emploi et de la carrière professionnelle, loin devant celui de l'accès aux biens et services, à l'éducation ou au logement. [...]

Bien qu'il présente des limites (voir Carcillo et Valfort, 2020, *op. cit.*), le *testing* sur CV est la méthode la moins contestable pour mesurer les discriminations sur le marché du travail. Elle consiste à envoyer, en réponse à des offres d'emploi réelles, des CV et lettres de motivation de candidats fictifs dotés de parcours scolaires et professionnels équivalents, mais différant en fonction d'un critère prohibé par la loi dont on veut savoir s'il influence la décision du recruteur. Dans ce contexte, toute différence de taux d'invitation à un entretien d'embauche entre deux groupes de candidats, l'un majoritaire, l'autre minoritaire, est interprétée comme le résultat d'une discrimination.

Les *testings* sur CV réalisés depuis vingt ans révèlent que les discriminations sur le marché du travail sont intenses en France (voir Carcillo et Valfort, 2020, *op. cit.* et Anne *et al.*, 2019). Les femmes sont discriminées lorsqu'elles sont en âge d'avoir des enfants, notamment dans l'accès aux postes à responsabilité. À candidature équivalente, la probabilité pour les Français blancs d'être invités à un entretien d'embauche est de 50 à 100 % supérieure à celle de Français issus de minorités non blanches. C'est beaucoup plus que dans les autres pays où des *testing* sur CV pour mesurer la discrimination à l'encontre de l'origine ethnique ont été menés. Les *testings* sur CV révèlent également que les seniors ont en moyenne 50 % de chances en moins que les jeunes d'être invités à un entretien d'embauche. Ils mettent aussi au jour une discrimination spécifique à l'encontre des musulmans.

Stéphane Carcillo, Marie-Anne Valfort, "Lutter contre les discriminations sur le marché du travail",  
Notes du conseil d'analyse économique, 2020

Document 20 :

### **Des mesures de lutte contre les discriminations salariales**

Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Marlène Schiappa, secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes, ont présenté 10 actions pour en finir avec les écarts de salaires injustifiés (9% au niveau national), en conclusion de la concertation sur l'égalité salariale, ce mercredi 9 mai. Les actions qui nécessitent des mesures législatives seront reprises dans le cadre de la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel ».

1. **Appliquer enfin le principe “ à travail égal, salaire égal ”** inscrit dans la loi depuis 45 ans, en passant d'une obligation de moyens à une obligation de résultats (aujourd'hui à poste et âge équivalents, le taux d'écart de salaire est de 9%). Afin d'élaborer des critères objectifs de calcul des écarts de salaire, une méthodologie commune sera déployée dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés : dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les entreprises de plus de 250 salariés, et au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les entreprises entre 50 et 250 salariés.

En cas d'écarts qui perdureraient, l'entreprise devra consacrer une enveloppe de rattrapage salarial en faveur des femmes ; la durée maximale de mise en conformité sera de 3 ans. L'enveloppe de rattrapage est à négocier dans le cadre de la négociation relative à l'égalité professionnelle et à la qualité de vie au travail.

En cas de non-conformité persistante en 2022, la sanction décidée par l'inspection du travail ne sera plus seulement sur l'obligation de moyens comme aujourd'hui, mais aussi sur l'obligation de résultat.

2. **Fixer une obligation de transparence** aux entreprises sur leurs résultats en matière d'égalité salariale

Le résultat global des entreprises en matière d'écart de salaires inexpliqué devra être publié sur leur site internet.

La publication d'un écart brut de salaire femmes-hommes devra être mise en place.

Les élus du comité social et économique et les délégués syndicaux auront accès aux données, catégorie de poste par catégorie de poste.

"Pour en finir avec les inégalités salariales et lutter contre les violences sexistes et sexuelles", <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/15-actions-pour-en-finir-avec-les-inegalites-salariales-et-lutter-contre-les>

*Questions sur les documents 19 et 20 :*

Q1 : Pourquoi est-il difficile de mettre en évidence des discriminations sur le marché du travail ?

Q2 : Comment l'Etat lutte-t-il contre les discriminations dont sont victimes les femmes sur le marché du travail ?

## **IV/ L'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale en débat**

### **A/ L'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte de financement**

Document 21 : doc. 1 p. 332

Q : Pourquoi le financement de l'Etat-providence pose-t-il problème depuis les années 1970 ?

Document 22 : doc. 4 p. 332

Q1 : Distinguez déficit public et dette publique.

Q2 : Décrivez l'évolution de la dette publique en France

Q3 : Comment s'explique cette tendance ?



## B/ L'action des pouvoirs publics fait l'objet de débats en termes d'efficacité

Document 23 :

### Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2016

	Quintiles de niveau de vie					Ensemble
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
<b>Revenu avant redistribution (A)</b>	<b><u>6 520</u></b>	15 570	21 530	28 810	<b><u>55 360</u></b>	25 610
<b>Prélèvements</b>	- 340	- 930	- 1 770	- 3 340	<b><u>- 11 330</u></b>	- 3 540
<b>- Financement de la protection sociale</b>	- 280	- 710	- 1 170	- 1 710	- 4 100	- 1 590
<b>- Impôts directs</b>	- 60	- 220	- 600	- 1 630	- 7 240	- 1 950
<b>Prestations</b>	5 200	1 450	760	500	250	1 630
<b>- Prestations familiales</b>	1 730	87	570	380	160	740
<b>- Aides au logement</b>	1 490	20	30	10	10	350
<b>- Minima sociaux</b>	1 980	38	160	110	80	540
<b>Revenu disponible (B)</b>	<b><u>11 380</u></b>	16 100	20 520	25 960	44 530	23 700
<b>Taux de redistribution (B - A) / A</b>	<b><u>74,5</u></b>	3,4	- 4,7	- 9,9	- 20,0	- 7,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 20% des personnes les plus modestes de la population ont reçu en moyenne 1 575 euros de prestations familiales par an et par unité de consommation.

*Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014 (actualisée 2016) ; modèle Ines, calculs Drees et Insee.*

Q1 : Faites une phrase avec les données en gras et soulignées.

Q2 : Que peut-on dire du revenu annuel moyen avant et après redistribution des personnes appartenant au premier quintile de niveau de vie et des personnes appartenant au cinquième quintile des niveaux de vie ?

Q3 : Calculez l'écart relatif de revenu avant et après redistribution des personnes appartenant au premier quintile et au cinquième quintile et interprétez le résultat trouvé.

## C/ L'action des pouvoirs publics fait l'objet de débats en termes de légitimité

Document 24 : doc. 1 p. 334

Q1 : Pourquoi le consentement à l'impôt est-il remis en cause ?

Q2 : Pourquoi la disparition de services publics peut-elle nuire au consentement à l'impôt ?

## D/ L'action des pouvoirs publics fait l'objet de débats en termes de risque d'effets pervers

Document 25 :

### L'assistance désincite-t-elle au retour à l'emploi ?

Si le revenu que tire une personne de son retour éventuel à l'emploi est proche, voire inférieur à celui qu'elle obtient par les aides sociales, il est à craindre que cette personne ne soit piégée dans une « trappe à pauvreté » : sa situation est médiocre, mais l'emploi qui pourrait être la première marche permettant de l'améliorer ne présente pas d'avantage financier significatif, tout en présentant un risque sérieux de perte de ressources. [...] Il serait donc compréhensible que les bénéficiaires de minima sociaux hésitent à reprendre un emploi dans ces conditions.

Arnaud Parienty, « L'assistance décourage-t-elle l'emploi ? », *Alternatives économiques*, n°245, mars 2006

Q1 : A partir du texte, proposez une définition du terme « désincitation ».

Q2 : Quels facteurs désincitent les titulaires de minima sociaux à accepter un emploi ?

Q3 : Expliquez l'image de la « trappe à pauvreté ».

Document 26 :

**La redistribution a-t-elle un effet désincitatif ? Le cas du revenu minimum**

L'éligibilité au revenu de solidarité active (RSA) est soumise à plusieurs critères. La condition d'âge est notamment restrictive : très peu de personnes de moins de 25 ans sont éligibles au RSA. Avant la mise en place de ce dispositif, en juin 2009, la même condition existait pour le revenu minimum d'insertion (RMI). Cette restriction s'appuie notamment sur la crainte que l'accès au revenu minimum décourage certains jeunes de poursuivre leurs études ou de rechercher un emploi. On peut évaluer l'ampleur de cette désincitation au travail autour du seuil d'âge ainsi créé. Si elle existe, cette désincitation devrait se traduire par un fléchissement du taux d'emploi des jeunes juste après 25 ans, puisque le gain à l'emploi de certains jeunes serait plus faible à partir de cet âge. Or, aucune rupture dans les taux d'emploi à 25 ans n'est repérable pour les jeunes célibataires sans enfant ayant au moins un CAP ou un BEP. Le RMI et le RSA n'auraient donc pas d'effet désincitatif marqué sur l'emploi de ces jeunes. [...]

Au total, sur la période 2004-2009, entre 1,7 % et 2,9 % de ces jeunes très peu qualifiés auraient été découragés de travailler en raison du RMI. [...] Les raisons pour lesquelles la désincitation peut être faible sont bien connues. Ainsi, l'accès à l'emploi peut être perçu comme une norme sociale à atteindre, même si les gains financiers qu'il procure sont faibles. C'est aussi le moyen de se construire des droits à la retraite. De surcroît, la plupart des chômeurs recherchent un emploi à temps plein, alors que le RMI ou le RSA jouent surtout sur l'arbitrage entre emploi à temps partiel et inactivité. Enfin, de faibles gains au travail à court terme peuvent être compensés par des gains à plus long terme, avec une amélioration des conditions futures d'emploi procurée par l'expérience professionnelle accumulée.

O. Bargain et A. Vicard, "Le RMI et son successeur le RSA décourage-t-il certains jeunes de travailler ?", *INSEE Analyses*, septembre 2012

Q1 : Expliquez le passage souligné.

Q2 : Le RMI puis le RSA ont-ils un effet désincitatif au travail chez les jeunes ? Comment peut-on l'expliquer ?